

GUIDE DU PARENT CAMP DE JOUR



**PARRAINAGE
CIVIQUE
CHAMPLAIN**

3222 Windsor, St-Hubert (Qc) J4T 2X2

450 678-7025

Courriel : info@parrainagechamplain.org

Site internet : www.parrainagechamplain.org



ÉTÉ 2024

MOT DE L'ÉQUIPE

CHERS PARENTS,

C'EST AVEC GRAND PLAISIR QUE NOUS VOUS PRÉSENTONS CE GUIDE DANS LEQUEL VOUS TROUVEREZ LES INFORMATIONS, LE FONCTIONNEMENT AINSI QUE LE CODE DE VIE CONCERNANT LE CAMP DE JOUR POUR VOTRE ENFANT.

GARDEZ-LE PRÉCIEUSEMENT, IL VOUS SERVIRA DE GUIDE DE RÉFÉRENCE TOUT AU LONG DE L'ÉTÉ.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, NOUS DEMEURONS À VOTRE DISPOSITION POUR Y RÉPONDRE.

L'ÉQUIPE DU PARRAINAGE CIVIQUE CHAMPLAIN



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

➤ RATIO :

- L'enfant doit pouvoir s'intégrer dans un ratio 1/6.

➤ COMPORTEMENT :

- Être capable de participer au groupe.
- Comprendre les consignes données et les respecter.
- Avoir du respect pour le matériel et l'environnement.
- Ne pas avoir d'agressivité envers soi-même ni envers les autres (langage, violence physique ou intimidation, etc.).
- Ne pas faire de crises répétées et/ou intensives.
- Ne pas faire de fugue.

➤ AUTONOMIE :

- Hygiène avec un minimum de supervision / aide
- Déplacement avec un minimum de supervision / aide
- Alimentation avec un minimum de supervision / aide



➤ ÉVALUATION :

- Une évaluation est faite avec le parent et l'enfant lors d'une nouvelle inscription.
- Une réévaluation sera faite au courant des 9 premiers jours de participation au camp et un changement de service pourra être fait par la suite (groupe ou accompagnement).

LIEN UTILE :

Carte Accompagnement Loisir (CAL) gratuite

Avec la Carte accompagnement loisir (CAL), en tant que personne handicapée, vous n'avez pas à payer pour l'entrée de votre accompagnateur dans les lieux touristiques, culturels ou de loisir en général qui sont partenaires. Par contre, vous devez payer votre propre entrée.

Visitez ce site internet pour toutes les informations et pour faire la demande : <https://www.carteloisir.ca/>

POLITIQUE ET CONTRAT – CAMP DE JOUR 2024

DATES : Mardi 25 juin au vendredi 16 août 2024 (8 semaines) Fermé le 24 juin et le 1^{er} juillet

HORAIRE : Lundi au vendredi de 8h00 à 16h30 – **Présence obligatoire de 9h00 à 15h30** (Aucun service de garde)

COÛTS : 35\$ / jour ou 170\$ / semaine pour les résidents de la ville de Longueuil et 40\$ / jour ou 195\$ / semaine pour les résidents d'autres villes.

La carte de membre annuelle est au coût de 10\$ et le chandail de camp 20\$.

Des frais de 40\$ seront exigés pour tous chèques sans provisions.

Frais de retard et pénalités : Aucun enfant ne sera admis au camp avant 8h00 le matin. Si votre enfant est encore sur les lieux après 16h30, des frais de 5\$ par tranche de 5 minutes seront chargés. Après 15 minutes de retard, des frais de 10\$ par tranche de 5 minutes vous seront facturés.

****AUCUN REMBOURSEMENT NI REMPLACEMENT POUR LES JOURNÉES ANNULÉES OU D'ABSENCE****

MODE DE PAIEMENTS :

Vous pouvez bénéficier d'un mode de paiements en 2 parties, soit :

- 1^{er} versement à l'inscription : **50%** du montant total
- 2^e versement au plus tard le 16 juillet 2024 : **la totalité** du montant restant

****LE CAMP EST PAYABLE PAR VIREMENT, CHÈQUE, MANDAT POSTE OU ARGENT COMPTANT****

SVP privilégiez les virements

POUR FAIRE UN VIREMENT :

Adresse courriel : direction@parrainagechamplain.org

Question : Nom de l'enfant qui fréquente le camp

Réponse à la question : 3222

PROCÉDURES EN CAS DE FIN DE SERVICE

EN CAS D'ANNULATION AVANT LE DÉBUT DU CAMP :

Vous pouvez annuler l'inscription complète de votre enfant avant le début du camp. Comme les services n'ont pas commencé à être fournis, l'annulation n'entraîne ni frais, ni pénalité.

EN CAS D'ANNULATION PENDANT LE CAMP :

Vous pouvez annuler l'inscription complète de votre enfant pendant l'été. Vous devrez alors payer le coût des services déjà reçus et une pénalité correspondant à la plus petite de ces deux sommes : 50\$ ou 10% du coût des services qui n'ont pas été reçus.

CODE DE VIE

👉 LE RESPECT :

- L'enfant doit respecter les animateurs.
- L'enfant doit respecter les autres enfants.
- L'enfant doit respecter les consignes.
- L'enfant doit respecter l'environnement.
- L'enfant doit respecter le matériel au Parrainage civique Champlain.

👉 LA TENUE VESTIMENTAIRE :

- Tenue confortable pour bouger.
- Pas de vêtements inappropriés. (bikini, camisole avec bretelles spaghetti, short trop court, etc.)
- Les T-shirts avec des messages de violence ou de racisme sont défendus.
- Avoir des espadrilles ou sandales sport - les sandales de fantaisie ou « gougounes » sont défendues.
- Aucun bijou ne sera toléré, sauf une montre.

MANQUEMENT AU CODE DE VIE

SUITE À UN MANQUEMENT AU CODE DE VIE, LES MESURES SUIVANTES SERONT MISES EN PLACE :

- **Après 3 avertissements verbaux**, l'animateur rencontre l'enfant afin de trouver une solution. Si la situation persiste, **un avertissement écrit** avec la description du problème et des mesures prises sera remis aux parents.
- **Lorsque 3 notes** de comportement sont au dossier, la coordonnatrice rencontre les parents pour établir un plan d'action.
- Lorsqu'il y a un manquement majeur au plan d'action, ou un acte de violence, ou une fuite, ou un danger pour la sécurité de l'enfant ou d'une autre personne, il y aura la mise en place de mesures disciplinaires appropriées pouvant aller jusqu'à la suspension pour une journée.
- **Après la suspension**, le Parrainage civique Champlain peut **mettre fin au camp de l'enfant** qui ne se conforme pas aux exigences qui lui sont explicitement faites pour la sécurité de tous.
- Toutes les situations sont traitées dans le meilleur intérêt commun.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PRÉSENCE

Les présences sont prises chaque matin dès l'arrivée de votre enfant. Si vous prévoyez arriver en retard ou si votre enfant est absent veuillez nous en aviser avant 9h00. Si vous devez venir chercher votre enfant avant 16h00, veuillez svp en informer l'animateur responsable du camp de jour la veille ou le matin même, ou composez le 450-678-7025.

MATÉRIEL REQUIS À METTRE DANS LE SAC À DOS DE VOTRE ENFANT À TOUS LES JOURS

L'enfant doit avoir en sa possession en tout temps ces items **BIEN IDENTIFIÉS** dans son sac:

- Lunch, collations, bouteille d'eau,
- Casquette ou chapeau,
- Maillot de bain et serviette de plage,
- Vêtements de rechange (chandail, pantalon, sous-vêtements, etc.),
- Bonnes chaussures,
- Crème solaire,
- Sac en plastique pour mettre les vêtements mouillés,
- Matériel d'hygiène (lingettes humides ou serviettes sanitaires au besoin)
- Médicaments incluant epipen (à remettre à l'animateur à l'arrivée de l'enfant)

LES OBJETS DÉFENDUS :

- Appareils électroniques (cellulaire, tablette, jeux vidéo)

Exceptions : Certains objets seront tolérés exceptionnellement pour certains jeunes, après entente avec la coordonnatrice.

L'ORGANISME SE DÉCHARGE DE TOUTES RESPONSABILITÉS (BRIS, PERTE, VOL).

REPAS ET COLLATIONS

-Un lunch froid est à privilégier mais un micro-onde sera disponible au besoin. Prévoyez 2 collations.

-Il est important de mettre un bloc réfrigérant (icepack) dans la boîte à lunch car nous n'avons pas accès au réfrigérateur.

MALADIE

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- ✓ Symptômes reliés au rhume ou à la grippe
- ✓ Fièvre de 38° Celsius (100° F) ✓ Diarrhée ✓ Vomissements au cours des dernières 24 heures
- ✓ Maladie infectieuse ✓ Éruption cutanée non diagnostiquée ✓ Présence de parasites (poux)

*Si un enfant est souffrant durant la journée, un responsable communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.

QUELQUES-UNS DE NOS MOMENTS MAGIQUES





AU PARRAINAGE CIVIQUE
CHAMPLAIN
ON VIT DANS :
LE RESPECT
L'EMPATHIE
L'ENTRAIDE
ET
LE PLAISIR !

